

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 25 novembre 2008, à 17 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc et Pierre-Paul Messier, sous la présidence de M. le maire suppléant Normand Amesse, formant quorum.

Sont absents M. le maire Denis Lapointe et MM. les conseillers Guy Leclair et Jacques Smith.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire suppléant Normand Amesse déclare la séance ouverte.

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

2008-11-618 APPEL D'OFFRES 2008-19 : SERVICES PROFESSIONNELS D'UN PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE

Suite à l'appel d'offres 2008-19 relatif à la fourniture de services professionnels d'un procureur à la cour municipale, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

M ^e Marc Alain, avocat	102 716,25 \$
-----------------------------------	---------------

VU la recommandation du comité de sélection d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit M^e Marc Alain, avocat ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Robert Savard, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M^e Marc Alain, avocat, comme procureur à la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2011, pour un montant de 102 716,25 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-19.

ADOPTÉ

2008-11-619 APPEL D'OFFRES 2008-22 : ENTREPÔT AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Suite à l'appel d'offres 2008-22 relatif à la construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Constructions DeCastel inc.	2 646 321,00 \$
Cosoltec inc.	2 909 314,44 \$
Construction CYBCO inc.	2 972 969,48 \$
Constructions Valrive inc.	3 005 422,48 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	3 182 322,62 \$
Les Constructions Labrecque et Poirier inc.	3 487 837,50 \$
Entreprise de construction TEQ inc.	3 497 770,50 \$

VU la recommandation, après analyse des soumissions, de la firme Comeau Experts-conseils d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Constructions DeCastel inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Constructions DeCastel inc. un contrat pour les travaux de construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour un montant de 2 646 321 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-22.

ADOPTÉ

2008-11-620 APPEL D'OFFRES 2008-23 : AMÉNAGEMENT D'UN ÉDIFICE À BUREAUX POUR LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD

Suite à l'appel d'offres 2008-23 relatif à la construction d'un édifice à bureaux au port de Salaberry-de-Valleyfield, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Constructions DeCastel inc.	2 643 193,00 \$
Les Constructions Labrecque et Poirier inc.	2 749 999,59 \$

VU la recommandation, après analyse des soumissions, de la firme d'architectes Massicotte et Dignard d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Constructions DeCastel inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Constructions DeCastel inc. un contrat pour les travaux de construction d'un édifice à bureaux au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour un montant de 2 643 193 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-23.

ADOPTÉ

A-2008-11-055 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉPARATION D'UN QUAI AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de

réparation d'un quai au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2008-11-621 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 175 POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉPARATION D'UNE RAMPE DE CHARGEMENT DES NAVIRES AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 365 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 175 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 175 pour décréter des travaux de réparation d'une rampe de chargement des navires au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 365 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2008-11-622 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 5, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 25 novembre 2008.

ADOPTÉ